



République Française

Département du Bas-Rhin

## COMPTE RENDU

### 19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 26 août 2015

Délégués en fonction : 30 Présents : 26 Absents et excusés : 1 Procurations : 3

Artolsheim  
Bindernheim  
Boesenbiesen  
Bootzheim  
Elsenheim  
Heidolsheim  
Hessenheim  
Hilsenheim  
Mackenheim  
Marckolsheim  
Ohnenheim  
Richtolsheim  
Saasenheim  
Schoenau  
Schwobsheim  
Sundhouse  
Wittisheim

#### Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Audrey HUCK
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, Mme Marie FREY, M. Jean-Claude MULLER, Monsieur Gilles WEBER
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS

#### Absents excusés:

Mme Sabrina HENNINGER (Procuration à Bruno KUHN), M. Maurice FAHRNER, Mme Patricia CUCUAT (Procuration à Jean-Claude MULLER), M. Justin FAHRNER (Procuration à Christophe KNOBLOCH), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député).

#### Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Départemental), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Adjoint), M. Thierry GELB (Agent de Développement), Thierry WALTER (Directeur de l'Ecole de Musique Intercommunale).

# ORDRE DU JOUR

---

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 03 SEPTEMBRE 2015

19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

## A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

---

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015
3. Décisions du Président et du Bureau

## B. ADMINISTRATION GENERALE

---

1. Statuts
  - a. Exercice de la compétence « Autorité concédante en matière de distribution d'électricité et de gaz » - Adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
2. **Fonctionnement des instances - Proposition de représentation des communes au sein du Conseil Communautaire suite à l'adhésion de la Commune de Grussenheim**
3. **Commande Publique – Adhésion à la plateforme de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »**
4. **Mutualisation des services**
  - a. Fonctionnement des périscolaires de Wittisheim, Richtolsheim et Heidolsheim – Mise à disposition de personnel communal
  - b. Ried Expo 2015 – Convention de mise à disposition de personnel par les communes

## C. FINANCES

---

1. **Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité – Fixation du coefficient multiplicateur**

## D. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

---

1. **Médiathèques - Accueil de parcours scolaires – Convention avec les écoles primaires de la Communauté de Communes**
2. **Médiathèque « La Bouilloire » - Mise en œuvre du désherbage des collections**

## E. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

---

1. **SMICTOM – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

## F. SERVICE A LA PERSONNE

---

1. **Transport à la demande- Modification de l'organisation du service**

## F. VŒUX ET COMMUNICATIONS

---

## A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

---

## 1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance, Monsieur Rémy STOECKLE.

\*  
\*\*

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

## 1. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

\*\*\*\*\*

## B. ADMINISTRATION GENERALE

---

### 1. Statuts – Exercice de la compétence « Autorité concédante en matière de distribution d'électricité et de gaz » - Adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **demande** l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour l'exercice de sa compétence « *Autorité concédante en matière de distribution d'électricité et de gaz* » ;
- ◆ **demande** que l'adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin soit effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- ◆ **charge** le Président de notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin et à Messieurs les Préfets des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

### 2. Fonctionnement des instances – Proposition de représentation des communes au sein du Conseil Communautaire suite à l'adhésion de la Commune de Grussenheim

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **propose** aux communes membres, qu'en matière de répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté, à dater de l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Commune

de Grussenheim, devrait s'appliquer la répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne prévue par la loi par défaut définie comme suit :

Commune	Population municipale	Part dans la population totale en %	Sièges après répartition	Sièges ajoutés	Total sièges	%
Marckolsheim	4171	21,28	7	0	7	23,33
Hilsenheim	2551	13,01	4	0	4	13,33
Wittisheim	2081	10,62	3	0	3	10,00
Sundhouse	1697	8,66	2	0	2	6,66
Bindernheim	959	4,89	1	0	1	3,33
Ohnenheim	933	4,76	1	0	1	3,33
Artolsheim	933	4,76	1	0	1	3,33
Elsenheim	819	4,18	1	0	1	3,33
Grussenheim	788	4,02	1	0	1	3,33
Mackenheim	740	3,78	1	0	1	3,33
Bootzheim	680	3,47	1	0	1	3,33
Saasenheim	603	3,08	1	0	1	3,33
Schoenau	591	3,02	1	0	1	3,33
Hessenheim	588	3,00	1	0	1	3,33
Heidolsheim	474	2,42	0	1	1	3,33
Richtolsheim	348	1,78	0	1	1	3,33
Schwobsheim	342	1,74	0	1	1	3,33
Boesenbiesen	303	1,55	0	1	1	3,33
<b>Total</b>	<b>19601</b>	<b>100,00</b>	<b>26</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>100,00</b>

- ◆ **prend acte** qu'il y aura un suppléant pour chaque commune ne disposant que d'un siège ;
- ◆ **charge** le Président de notifier la présente délibération aux Maires des communes membres et à Monsieur le Sous-Préfet, chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### **3. Commande Publique – Adhésion à la plateforme de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention d'adhésion.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

#### 4. Mutualisation des services - Fonctionnement des périscolaires de Wittisheim, Richtolsheim et Heidolsheim – Mise à disposition de personnel communal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les projets de convention de mise à disposition avec les Communes de Wittisheim, de Boesenbiesen et d'Ohnenheim ;
- ◆ **autorise** le Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

#### 5. Mutualisation des services - Ried Expo 2015 – Convention de mise à disposition de personnel par les communes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise** le Président à accepter le concours des communes dont liste sera communiquée en vue de la mise à disposition de personnels (le cas échéant matériels et services) à l'occasion des prestations nécessaires pour la mise en œuvre de Ried Expo ;
- ◆ **autorise** le Président à passer et signer les conventions de mise à disposition avec les communes concernées ;
- ◆ **prend acte** de l'inscription des crédits nécessaires au budget principal – Chapitre 011- Article 6233 « Foires et expositions » - Fonction 90.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### C. FINANCES

---

#### 1. Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité – Fixation du coefficient multiplicateur

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **fixe** le coefficient multiplicateur de la taxe sur l'ensemble des communes de moins de 2 000 habitants à 8,50% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- ◆ **décide** de manière permanente du reversement d'une fraction de la taxe perçue sur le territoire de chacune des communes de moins de 2 000 habitants concernées ;
- ◆ **fixe** cette fraction à 99 % de la taxe perçue sur chacune de ces communes ;
- ◆ **prend acte**, sous réserve de l'adhésion effective, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la Communauté de Communes au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, que la taxe sera collectée pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants membres de la Communauté de Communes par ledit Syndicat, à compter de 2016 ;
- ◆ **charge** le Président de notifier cette décision à Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin ;
- ◆ **inscrit** en recette, le produit de la taxe au compte 7351 « Taxe sur l'électricité » fonction 01 « Opérations non ventilables » et le reversement en dépenses à l'article 7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers » dans la même fonction.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## D. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

---

### 1. Médiathèques - Accueil de parcours scolaires – convention avec les écoles primaires de la Communauté de Communes

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le projet de convention fixant les modalités du partenariat entre les écoles du territoire et la Communauté de Communes ;
- ◆ **autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à le signer ;
- ◆ **précise** que la convention s'applique à compter de l'année scolaire 2015-2016.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### 2. Médiathèque « la Bouilloire » - Mise en œuvre du désherbage des collections

Rapporteur : **Monsieur Christophe KNOBLOCH, Vice-Président.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** l'enlèvement des ouvrages figurant sur la liste soumise au Conseil de la collection d'ouvrages de la médiathèque de la Bouilloire ;
- ◆ **charge** les services de la médiathèque d'arrêter la liste des ouvrages destinés à être détruits ;
- ◆ **arrête** que l'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur et de titre ;
- ◆ **décide** pour les ouvrages non détruits de leur don ;
- ◆ **charge** le Président et le Vice-Président délégué de l'exécution de la présente décision ;
- ◆ **décide** de la délégation de cette compétence au Bureau de la Communauté de Communes.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## E. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

---

### 1. SMICTOM – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM d'Alsace Centrale.

\*\*\*\*\*

## F. SERVICE A LA PERSONNE

---

### 1. Transport à la demande – Modification de l'organisation du service

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **prend acte** de la fin du service de rabattement proposé jusqu'à présent par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim dans le cadre du Transport à la Demande, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;
- ◆ **charge** le Président de négocier, en conséquence, sur ces bases, la nouvelle convention de délégation d'exercice de la compétence « Transport à la Demande » avec le Conseil Départemental.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 46.

Fait à Marckolsheim, le 4 septembre 2015

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

